Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation** **Sous-direction de l'enseignement supérieur** **Bureau des formations de l'enseignement supérieur** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRE1833927C**	**Note de service** **DGER/SDES/2018-896** **11/12/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : modalités d'organisation de la certification en langue anglaise pour les étudiants volontaires de BTSA option technico-commercial pour l'année scolaire 2018-2019.

Destinataires d'exécution
DRAAF / SRFD DAAF / SFD Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : cette note de service présente la certification en langue anglaise dont les étudiants volontaires de BTSA technico-commercial pourront bénéficier pour l'année scolaire 2018-2019, dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Elle décrit les modalités d'organisation de cette certification au sein des établissements agricoles.

La présente note de service présente la certification en langue anglaise pour les étudiants volontaires de BTSA option technico-commercial, pour la session 2018-2019.

1. Présentation de la certification

Dans le prolongement du discours de février 2018 du Premier Ministre sur la stratégie du gouvernement en matière de commerce extérieur[1] sur la généralisation de la certification en anglais, il a été décidé de permettre, dès cette année 2018-2019, aux élèves de BTS et BTSA dispensant des spécialités liées au commerce international de présenter de manière volontaire la certification en anglais sur le modèle Cambridge. Pour le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, **les étudiants volontaires du BTSA option technico-commercial** peuvent bénéficier, pour l'année scolaire 2018-2019, d'une certification en anglais modèle Cambridge certificate. Cette certification atteste soit d'un niveau B2, B1 (« utilisateur indépendant ») ou C1 (« utilisateur expérimenté ») du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), en fonction des résultats obtenus. Elle permet aux étudiants qui le souhaitent de voir leur niveau attesté par un organisme certificateur reconnu au niveau international.

La présentation à cette certification s'organise dans le cadre d'un partenariat avec le ministère chargé de l'éducation nationale et de la jeunesse, une convention financière étant en cours d'élaboration.

2. Organisation des épreuves

Les épreuves évaluent la compréhension orale et écrite, l'expression écrite et orale. L'organisation des épreuves s'inscrit dans le cadre du partenariat établi entre la DGESCO et la DGER. Les divisions des concours et des examens (DEC) des rectorats et les SRFD sont chargés de veiller conjointement à la bonne organisation de cette certification dans les établissements agricoles. A cette fin, les coordonnées des DEC sont annexées à cette note de service, et les coordonnées des SRFD ont aussi été adressées aux DEC.

Les épreuves sont organisées sur la base du volontariat par les équipes éducatives. L'inscription des candidats et le déroulement des épreuves s'opère selon les modalités précisées par le **courrier du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation adressé aux recteurs d'académie** et annexé à la présente note. Les responsabilités respectives des deux ministères sont les suivantes :

– Inscription des candidats

Les SRFD et les DEC s'accordent quant aux modalités d'inscription et les SRFD en informent les établissements. **L'inscription des candidats est réalisée au sein de leur établissement, via Inscrinet entre le mardi 15 janvier et le jeudi 31 janvier 2019**. Avant le 15 janvier, les inscriptions peuvent être remontées par l'intermédiaire d'un fichier idoine : les SRFD prennent l'attache des DEC pour connaître les modalités de transmission de ce fichier.

– Envoi des sujets d'épreuves

1 Consulter le discours du Premier Ministre sur la stratégie du gouvernement en matière de commerce extérieur à l'adresse suivante : https://www.gouvernement.fr/partage/9996-discours-du-premier-ministre-sur-la-strategie-du-gouvernement-en-matiere-de-commerce-exterieur

Les DEC se chargent de réceptionner et de dupliquer les sujets d'épreuves et de les faire parvenir aux établissements qui ont des inscrits.

– Les épreuves écrites

Les épreuves écrites se tiendront le **mercredi 6 février 2019**. Elles se déroulent au sein des établissements agricoles, sous la responsabilité du chef d'établissement. L'encadrement et la surveillance sont confiés aux équipes pédagogiques de l'établissement, et dans la mesure du possible, aux professeurs d'anglais. Les copies sont ensuite collectées par les DEC puis corrigées par les professeurs de l'éducation nationale.

– Les épreuves orales

Les épreuves orales se déroulent **entre le lundi 18 février 2019 et le vendredi 29 mars 2019 à des dates fixées au niveau académique**. Les enseignants de l'éducation nationale ayant suivi la formation pour devenir interrogateur dans le cadre de cette certification seront désignés par les DEC pour faire passer les épreuves orales des candidats de l'enseignement agricole. Les DEC auront la responsabilité d'organiser les épreuves orales. En fonction du nombre de candidats et de la configuration géographique, les professeurs formés se déplaceront dans les établissements agricoles, où les candidats seront convoqués sur un autre lieu d'examen.

– Diffusion des résultats

Les résultats (attestations et diplômes) envoyés par les organismes certificateurs seront transmis par les DEC.

– Bilan de la session

Afin d'établir un bilan national de cette première année de mise en œuvre de la certification, il convient de faire parvenir à la DGER, pour le 30 juin 2019, un bilan du nombre de candidats à cette certification et des éventuelles difficultés rencontrées pour son organisation afin d'adapter le cas échéant le mode d'organisation pour l'année scolaire 2019-2020.

Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Philippe VINÇON

Annexes :

- Annexe 1 : courrier du 11 octobre 2018 du ministre de l'éducation nationale aux recteurs d'académie, chanceliers des universités relatif à la certification en langues vivantes étrangères (allemand, anglais, espagnol) – session 2019
- Annexe 2 : Liste des correspondants académiques des DEC pour les certifications LVE session 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale de l'enseignement scolaire

DGESCO ADJ
N° 2018-018
Affaire suivie par
Vicky Gusto

Téléphone
01 55 55 32 87
Télécopie
01 55 55 06 35
Courriel
vicky.gusto
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 11 octobre 2018

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie chanceliers des universités

À l'attention de

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux d'allemand, d'anglais et d'espagnol

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale, de l'enseignement technique, d'allemand, d'anglais et d'espagnol

Mesdames et messieurs les responsables des divisions des examens et concours

Monsieur le directeur du service inter académique des examens et concours d'Ile-de-France

Objet : Certifications en langues vivantes étrangères (allemand, anglais et espagnol) Session 2019

La présente note rassemble les informations relatives aux modalités d'organisation des certifications en langues vivantes étrangères (allemand, anglais et espagnol), ayant lieu dans l'ensemble des académies métropolitaines et ultra-marines pour la session 2019. Afin de faciliter les échanges pour cette session, nous remercions les divisions des examens et concours (DEC) de renvoyer par retour de mail le **tableau** joint, renseigné dans les meilleurs délais.

Je vous prie de bien vouloir veiller à ce que tous les élèves concernés par ces certifications soient informés de l'existence et des modalités d'organisation de ce dispositif durant le premier trimestre de l'année scolaire et qu'**ils soient fortement incités à y prendre part.**

1. Niveaux des certifications présentées

Pour l'allemand et l'espagnol, la certification atteste soit du niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou du niveau B1 (utilisateur indépendant) des compétences en langues du CECRL[1] en fonction des résultats obtenus par les élèves.

Pour l'anglais, la certification atteste soit d'un niveau B2 (utilisateur indépendant) avec sortie possible aux niveaux B1 ou C1 (utilisateur expérimenté) des compétences en langues du CECRL.

2. Public

Les certifications en langues vivantes étrangères sont proposées aux élèves volontaires des établissements publics ou privés sous contrat répondant aux conditions suivantes :

Pour l'allemand :

- élèves de **classe de seconde** des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du Ministère de la Défense (Lycée militaire d'Aix-en-Provence, Lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire La Flèche, lycée militaire de Saint-Cyr) ;
- élèves de **classe de première** des lycées professionnels ;
- élèves de classe de troisième de l'enseignement bilingue à parité (académies de Nancy-Metz et Strasbourg) ;
- élèves de classe de troisième de langues et cultures européennes d'allemand ou élèves proposés par leur professeur ;
- élèves des établissements du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Pour l'anglais (**attention, changement de public par rapport aux sessions précédentes**):

- élèves de **classe terminale** des sections européennes d'anglais des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du Ministère de la Défense (Lycée militaire d'Aix-en-Provence, Lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire La Flèche, lycée militaire de Saint-Cyr) ;
- élèves des sections européennes d'anglais de **classe terminale** de baccalauréat des lycées professionnels ;
- élèves de **classe terminale** des sections internationales ;
- étudiants **de 2e année des sections de technicien supérieur** suivantes : commerce international à référentiel commun européen, management des unités commerciales, négociation et relation client, technico-commercial, responsable d'hébergement, hôtellerie restauration, tourisme ;
- étudiants **de 2ème année de la section de technicien supérieur** suivante : agricole option technico-commercial ;

---

[1] L'échelle de compétence langagière du CECRLL fait apparaître trois niveaux généraux subdivisés en six niveaux communs, allant du niveau élémentaire A1 au niveau expérimenté C2.

Pour l'espagnol :

- élèves de classe **de seconde** des sections européennes d'espagnol des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du Ministère de la Défense (Lycée militaire d'Aix-en-Provence, Lycée militaire d'Autun, Prytanée national militaire La Flèche, lycée militaire de Saint-Cyr) ;
- élèves des sections européennes d'espagnol **de classe de première** des lycées professionnels ;

Élèves en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap peuvent se présenter aux épreuves de certification. Le professeur de langue devra signaler ces élèves, par voie hiérarchique à la division des examens et concours (DEC) de son académie **le plus tôt possible et, au plus tard avant le vendredi 21 décembre 2018,** en particulier pour les élèves nécessitant des sujets adaptés. Pour les sujets en braille, il doit être précisé lors de la demande : braille intégral, braille abrégé, avec ou sans support numérique, fichier.txt. La DEC informera immédiatement la DGESCO en précisant le nombre d'élèves pour lesquels des sujets adaptés (Arial 16, Arial 20 ou en braille) sont nécessaires. Les organismes certificateurs transmettront directement aux DEC les sujets en braille.
Dans tous les cas, il convient de se référer à la circulaire n°2015 -127 du 3 août 2015 parue au BOEN du 27 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour ces candidats et à la circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011 parue au BOEN du 12 janvier 2012 relative aux examens et concours de l'enseignement supérieur.

3. Inscription des élèves et déroulement des épreuves

Inscription des élèves pour l'allemand et l'espagnol

L'inscription des élèves se fait dans leur établissement par Inscrinet-CL entre le **lundi 19 novembre 2018 et le vendredi 21 décembre 2018**.
Sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves et de passer l'ensemble des épreuves.

Inscription pour l'anglais

L'inscription des élèves et des étudiants se fait dans leur établissement par Cyclades **entre le mardi 15 janvier 2019 et le jeudi 31 janvier 2019.**
Sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves et de passer l'ensemble des épreuves.

Expérimentation des tests

Plusieurs phases d'expérimentation sont nécessaires pour tester la fiabilité des épreuves ; quelques enseignants pourront être sollicités pour ces tests. Ces phases d'expérimentation se déroulent ponctuellement dans quelques académies avec le soutien des corps d'inspection qui ont auparavant sélectionnés les établissements témoins.

Envoi aux DEC des sujets d'épreuves

Les DEC reçoivent, pour les trois certifications (anglais, allemand, espagnol), les documents pour l'ensemble des épreuves par la plate-forme numérisée SEFIA ROUGE **le lundi 17 décembre 2018** au plus tard.
Les DEC dupliquent les supports d'épreuves, en autant d'exemplaires que de besoin, ainsi que les pistes audio sous format MP3, et les font parvenir dans les établissements.

Dates des épreuves orales

Les épreuves orales se déroulent entre le **lundi 18 février 2019 et le vendredi 29 mars 2019** à des dates fixées au niveau académique. Ces épreuves évaluent l'expression orale des candidats.

Dates des épreuves écrites

Les dates retenues pour les épreuves écrites sont les suivantes :

- **anglais et espagnol : mercredi 6 février 2019** ;
- **allemand : jeudi 14 mars 2019** et à titre dérogatoire **le jeudi 11 avril 2019 pour l'académie de La Réunion.**

Déroulement des épreuves écrites et orales

Ces épreuves évaluent la compréhension de l'oral, la compréhension écrite et l'expression écrite. Les dates et horaires sont publiés au **BOEN du 30 août 2018** (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132915) et chaque établissement doit s'y conformer.
Les épreuves écrites et orales se tiennent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement (sauf, le cas échéant, pour les élèves relevant d'établissements du ministère de l'agriculture) :

- les épreuves écrites collectives ont lieu dans des salles équipées d'un ordinateur relié à des enceintes pour les fichiers son MP3. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance sont, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs des langues concernées. Il est impératif de vérifier uniquement le fonctionnement du fichier son MP3 quelques jours avant le début des épreuves ;
- pour les épreuves orales, les interrogateurs sont désignés par les services académiques parmi les enseignants ayant bénéficié d'une formation spécifique. Il convient de souligner que deux interrogateurs sont nécessaires pour chaque interrogation. La convocation des élèves est assurée par le chef d'établissement et laissée à son initiative.
    - **Pour l'allemand** : l'épreuve dure 15 minutes par élève, sans temps de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.
    - **Pour l'anglais** : l'épreuve est d'une durée de 14 minutes par **paire de candidats**, sans temps de préparation, devant deux professeurs. Il est impératif que les

professeurs interrogateurs-évaluateurs ne soient pas les professeurs des élèves.

- **Pour l'espagnol** : l'épreuve dure 12 minutes par élève, avec 12 min de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

4. Correction des épreuves et remontées des résultats

Correction des épreuves

Le recteur d'académie organise la correction des épreuves écrites en désignant les correcteurs.

Les services académiques procèdent aux convocations des correcteurs parmi les enseignants ayant bénéficié de la formation. Les supports écrits n'étant pas anonymes, il convient de veiller à ce que les professeurs ne corrigent pas les copies de leurs propres élèves.

Les consignes pour la correction sont précisées durant les séminaires de formation et transmises aux enseignants concernés.

Saisie des notes et remontées des résultats aux organismes certificateurs

La division des examens et concours de chaque académie met en place un service Web de saisie de notes livré par le SERIA.

Chaque DEC fixe la date de remontées des résultats pour ses centres sachant qu'elle devra impérativement transmettre ses fichiers de notes aux **organismes certificateurs** avant **le mercredi 22 mai 2019** dont les coordonnées seront transmises par mes services.

5. Diffusion des résultats

Pour la certification en allemand, les DEC transmettent aux établissements les listes de résultats de leurs élèves, uniquement, **après le mercredi 22 mai 2019**, date limite de transfert des fichiers aux organismes certificateurs.

Pour les certifications en anglais et en espagnol, les résultats (attestations et diplômes) envoyés par les organismes certificateurs pendant la période estivale, sont transmis aux lycées à partir du lundi 20 août 2018.

Une diffusion de type PUBLINET n'est pas autorisée.

Les élèves qui en expriment le souhait pourront demander leur copie. Ils devront suivre la procédure habituelle mise en place dans leur académie. Les copies seront communicables une année après la date de passation des épreuves et seront conservées pour archivage durant une année dans les divisions des examens et concours.

6. Attestations et diplômes

Tout élève ayant réussi au moins une des quatre compétences au niveau A2 ou B1 recevra une attestation. Les attestations d'allemand sont éditées par les DEC, celles d'anglais et d'espagnol directement par les organismes certificateurs.

Pour toute demande de réédition d'attestations ou de diplômes de la **session 2018**, les DEC doivent faire parvenir leur demande aux organismes certificateurs impérativement **avant le 31 décembre 2018** via le formulaire dédié.

7. Les séminaires de formation pour les formateurs et les enseignants

La formation des formateurs et des interrogateurs-évaluateurs est organisée en deux phases :

- une phase nationale réunit les corps d'inspection et formateurs chargés de disséminer en académies la formation. Cette phase se tient avec le concours des organismes certificateurs. Le séminaire de formation pour la certification en allemand se tiendra du 12 au 14 novembre 2018 à l'Institut Goethe à Paris, pour l'anglais, deux sessions sont prévues, l'une du19 au 20 novembre 2018 et l'autre du 26 au 27 novembre 2018 au CIEP à Sèvres et en décembre pour l'espagnol;
- une phase académique animée par les corps d'inspection et formateurs, ayant participé à la formation nationale, permet de démultiplier la formation auprès des enseignants.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la mise en place de ces certifications qui participent de la valorisation des compétences en langues des élèves.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc HUART

CPI :
Madame la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Monsieur le chef de bureau de la mission de pilotage des examens

Annexe – Organisation annuelle des certifications étrangères en langue vivante étrangère

Objet	Dates limites
Réception des diplômes et attestations dans les DEC – session 2018	Août 2018
Séminaire de formation Certification en allemand	12-14 novembre 2018
2 sessions de séminaires de formation Certification en anglais	19-20 Novembre 2018 et 26-27 Novembre 2018
Séminaire de formation Certification en espagnol	Décembre 2018
Demandes spécifiques : élèves en situation de handicap	21 décembre 2018
Inscriptions aux épreuves de certifications pour la session 2019 pour l'allemand et l'espagnol	19 novembre- 21 décembre 2018
Inscriptions aux épreuves de certifications pour la session 2019 pour l'anglais	15 janvier 2019 -31 janvier 2019
Envoi des sujets pour les trois certifications aux DEC	17 décembre 2018
Date butoir de demandes de modifications des attestations et diplômes pour la session 2018	31 décembre 2018
Epreuves écrites – anglais et espagnol	**6 février 2019**
Epreuves orales – pour les 3 langues	**18 février – 29 mars 2019**
Epreuves écrites allemand	**14 mars 2019**
Epreuves écrites allemand – La Réunion uniquement	**11 avril 2019**
Transmission des fichiers de notes aux organismes certificateurs	22 mai 2019
Réception des diplômes et attestations dans les DEC – session 2019	A partir du 20 août 2019
Date butoir de demandes de modifications des attestations et diplômes pour la session 2019	31 décembre 2019

Liste des correspondants académiques des DEC pour les certifications LVE session 2019

ACADEMIE	NOM & PRENOM	MAIL	TELEPHONE	ADRESSE POSTALE	Préciser si en charge sujet/organisation
AIX-MARSEILLE	AMORE Cyril	cyril.amore@ac-aix-marseille.fr	04.42.91.72.01	Rectorat d'Aix-Marseille Place Lucien Paye 13621 Aix-en-provence cedex 1	Organisation
	Ginette ANCENAY	ginette.ancenay@ac-aix-marseille	04.42.91.71.97		Organisation
	BOUANANI Afife	afife.bouanani@ac-aix-marseille.f	04.42.91.71.72		Sujets
	CAZES Hélène MARCO Patricia	helene.cazes@ac-aix-marseille.fr	04.42.91.71.80		Sujets
AMIENS	VILLARMÉ Arnaud	ce.bac@ac-amiens.fr	03 22 82 38 62	Rectorat d'Amiens - DEC - bureau DEC1, 20 bd d'Alsace-Lorraine 80063 Amiens cedex 9	sujet
	GHESQUIÈRE Christine	ce.bac7@ac-amiens.fr	03 22 82 39 65		organisation
BESANCON	GUILLAUME Valérie	ce.dec4@ac-besancon.fr ce.dec2@ac-besancon.fr	381657483	Rectorat de Besançon 10 rue de la Convention 25030 Besançon Cedex	RESPONSABLE ORGANISATION
	SAUGET Annick	Annick.Sauget@ac-besancon.fr	381657358		ORGANISATION
	GRAND-CHAVIN Huguette		381657487		ORGANISATION
					SUJETS
	Carole MOLLE (sujets)	Huguette.Grand-Chavin@ac-besancon.fr			SUJETS
	Dominique LARDERET Nassim BOUATIL (sujets)				SUJETS
BORDEAUX	Hélène ELLEBOODE AMADO CAMARGO José	helene.elleboode@ac-bordeaux.fr	05 57 57 87 92	Rectorat de Bordeaux 5 rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499 33060 BORDEAUX cedex	Chef de bureau DEC7 (organisation)
	Valérie FERIOT	valerie.feriot@ac-bordeaux.fr	05 57 57 44 17		Gestionnaire DEC7 (organisation)
					Chef de bureau DEC5 (sujet)
CAEN	Francoise Laisney (sujet)	chefdec@ac-caen.fr	02.31.30.16.25	Rectorat de Caen - 168 rue Caponière BP 46 184 - CAEN	Organisation
	Francoise Avril (chef bureau sujet)	dec5@ac-caen.fr	02.31.30.08.29		

	Nelly Laurence (sujet)	dec5-4@ac-caen.fr	02.31.30.15.27	Cedex 4	
	Eloïse PERFEZOU (gestionnaire)	francoise.laisney@ac-caen.frfranc	02.31.30.16.55 02 31 30 15 58		Sujet
CLERMONT FERRAND	Catherine PERRETTE (suppléant)	marie-claude.cherasse@ac-clerm	04 73 99 35 04	Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand Division des examens et concours 3 avenue Vercingétorix 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1	organisation/sujets
		fabienne.charasse@ac-clermont.f	04 73 99 34 56		
CORSE	Audrey BEDROSSIAN(organisation)	audrey.bedrossian@ac-corse.fr	04,95,50,33,48	Rectorat de l'académie de Corse	organisation
	Christelle CANTARA (sujets)	christelle.cantara@ac-corse.fr	04 95 50 33 52	B.P. 808 20192 AJACCIO Cedex 4	sujets
DIJON	EL MJIDI RUFFEZ Chantal	chantal.el-mjidi@ac-dijon.fr	03 80 44 85 57	Rectorat de Dijon 2 G rue Général Delaborde BP 81921 21 019 DIJON CEDEX	ORGANISATION
	Muriel PIOCHE Pierre ANTOINE	muriel.pioche@ac-dijon.frpierre.a	03 80 44 85 52 03 80 44 85 46	DEC4 2 G rue Général Delaborde BP 81921 21 019 DIJON CEDEX	sujets
GRENOBLE	RICHER KARINE	karine.richer@ac-grenoble.fr	04 76 74 76 80	Rectorat de Grenoble à l'attention de Mme Ariane Chomel et de M. Sébastien Jenny 7, place Bir-Hakeim CS 81065 38021 Grenoble cedex 1	En charge de l'organisation
	Sebastien Jenny Ariane Chomel				sujets
GUADELOUPE	DENIAU Delphine	delphine.deniau@ac-guadeloupe.	05 90 47 83 35	Rectorat de Guyane Parc d'activités La Providence	organisation/ Chef de Bureau
			06 90 59 04 78		
				ZAC de Dothémare	
	KANCEL Vanessa	vanessa.kancel@ac-guadeloupe.	05 90 47 83 99	BP 480	organisation
	EUGENE Sophie	sophie.luce@ac-guadeloupe.fr	05 90 47 81 90	97183 LES ABYMES CEDEX	sujets

GUYANE	KLAPAHOUK Raphael ou PIERRE Grégory	raphael.klapahouk@ac-guyane.fr	594272179		ORGANISATION
	LECOEUR fabienne	fabienne.lecoeur-soilly@ac-guyar	05 94 27 21 91	RECTORAT DE GUYANE division des examens et concours - site de céperou - BP 6011 - 97306 CAYENNE CEDEX	sujets
LA REUNION	STRZELECKI Rose-May – Organisation ZAMPINI Patrick - Sujets	Dec.cfg-certilangue@ac-reunion.fr	02 62 48 12 50	Rectorat de La REUNION - 24 avenue Georges Brassens – CS 71003 – 97743 saint-Denis Cedex 9	Organisation
	CHANE LAP Benedicte - cheffe service sujets	dec1.gt@ac-reunion.fr dec1@ac-reunion.fr	02 62 48 12 62/ 02 62 48 12 63/ 02 62 48 12 57	Rectorat de La REUNION - 24 avenue Georges Brassens – CS 71003 – 97743 saint-Denis Cedex 9	Sujet
	PAJANIPADEATCHY Jonathan-adjoint cheffe de service	jonathan.pajanipadeatchy@ac-re			
LILLE	DEMONCHY Catherine VASSEUR Loïc CECCHI Marie TAQUET Jennifer	catherine.demonchy@ac-lille.fr loic.vasseur1@ac-lille.fr marie.cecchi@ac-lille.fr jennifer.taquet@ac-lille.fr	03 28 37 15 80 03 28 37 15 96 03 28 37 15 70 03 28 37 15 74	rectorat de l'académie de Lille 20 rue Saint Jacques BP 709 59033 LILLE CEDEX	organisation/sujets
LIMOGES	**BLANC CHRISTELLE**	christelle.blanc@ac-limoges.fr cel	05 55 11 42 72 05 55 11 42 41 35	Rectorat de l'académie de Limoges 13 rue François Chenieux 87031 LIMOGES cedex 1	BLANC CHRISTELLE (ORGANISATION)
	LONGCOTE CELINE				CELINE LONGCOTE (SUJETS) cecile.longcote@ac-limoges.fr
LYON	Genvième PERRIER	dec8-cb@ac-lyon.fr	04-72-80-61-83 04 72 80 63 45	Rectorat de l'académie de Lyon 94, Rue Hénon - BP 64571	Sujet et organisation
	Sylvain POUESSEL	dec8-clan@ac-lyon.fr		69204 LYON Cedex 04	
	PAIN Liliane	sylvain.pouessel@ac-lyon.fr	596522522	Rectorat les hauts de terreville 97279 schoelcher cedex	SUJETS

MARTINIQUE	MARTEL Monique	monique.martel@ac-martinique.fr	596522531		organisation(chef de bureau)
	LAGRAND Sophie	sophie-irene.lagrand@ac-martinic	596522772		organisation(gestionnaire)
MONTPELLIER	BALZAMO Marie-jo	marie-jo.balzamo@ac-montpellier	04,67,91,52,59	Rectorat de l'académie de Montpellier 31 rue de l'université 34064 montpellier cedex	Organisation
MONTPELLIER	Marc NICOLAS, chef bureau des sujets	laurent.sabatier@ac-montpellier.fr	04 67 91 53 38		Sujets-responsable
	Laurent SABATER, gestionnaire des sujets	marc.nicolas@ac-montpellier.frbe	04 67 91 48 25 04 67 91 48 30		Sujets-Chef de bureau
NANCY-METZ	ORGANISATION : Mme Aurélie MONTIGNY M. Pascal HIEBLER SUJETS : Mme Astrid RICHOUX		03.83.86.22.05	Rectorat de Nancy Metz DEC2 2 rue Philippe De Gueldres	organisation
		ce.dec2@ac-nancy-metz.fr	03.83.86.23.86		
		pascal.hiebler@ac-nancy-metz.fr astrid.richoux@ac-nancy-metz.fr	03.83.86.22.02		sujet
NANTES	PAYRAUDEAU Mélanie	dec.cl@ac-nantes.fr	02.40.37.37.65	RECTORAT DE NANTES DEC 2-1 A l'attention de Mélanie PAYRAUDEAU 4, chemin de la Houssinière BP 72616 44326 NANTES CEDEX 3	**ORGANISATION**
	Valérie BOUCHER GRASSET Bernard	Valerie.boucher@ac-nantes.fr ber	02 40 37 38 23	RECTORAT DE NANTES DEC 5 A l'attention de Valérie BOUCHER 4, chemin de la Houssinière BP 72616 44326 NANTES CEDEX 3	SUJETS
NICE	DE CILLIA Lise			53, Av.Cap de Croix	Organisation
	FLEURY Laetitia	Lise.De-Cillia@ac-nice.Fr	04.92.15.72.75	06181 NICE Cedex 3	Sujet

ORLEANS-TOURS			02.38.79.38.93	Rectorat d'Orléans-Tours DEC 4 21 rue St Etienne 45043 ORLEANS CEDEX 1	Sujet
	CLAVÉ Laurence (chef de bureau DEC 2)	laetitia.fleury@ac-orleans-tours.fr			
			02 38 79 46 41	DEC 2 21 rue St Etienne	Organisation
		laurence.clave@ac-orleans-tours.			
	BERNIER Christophe				
PARIS - CRETEIL-VERSAILLES	GUERIN-FIARDET Sophie	christophe.bernier@siec.educatio	01 49 12 25 73	SIEC 7 rue Ernest renan - 94749 ARCUEIL CEDEX	sujets
		Sophie.Guerin-Fiardet@siec.educ	01 49 12 25 61	SIEC 7 rue Ernest renan - 94749 ARCUEIL CEDEX	sujets
	DJOUBRI Kameça				
PARIS - CRETEIL-VERSAILLES		kameca.djoubri@siec.education.fr	01 49 12 24 15	SIEC - DEGT5 - 7 rue Ernest Renan - 94749 Arcueil Cedex	organisation
	Bouchet Murielle				
POITIERS	Pierre Agnès	murielle.bouchet-sujets@ac-poitie	05 16 52 64 40	Rectorat de l'académie de Poitiers - DEC 2 22 rue Guillaume VII Le Troubadour 86022 POITIERS CEDEX	sujet
	Aubert Christèle	agnes.pierre@ac-poitiers.fr	05 16 52 64 44	Rectorat de l'académie de Poitiers - DEC 2 22 rue Guillaume VII Le Troubadour 86022 POITIERS CEDEX	sujet
	Feneant Corinne	responsable.exagt@ac-poitiers.fr	05 16 52 64 23	Rectorat de l'académie de Poitiers - DEC 2 22 rue Guillaume VII Le Troubadour 86022 POITIERS CEDEX	organisation
		certification.langues@ac-poitiers.	05 16 52 64 35	Rectorat de l'académie de Poitiers - DEC 2 22 rue Guillaume VII Le Troubadour 86022 POITIERS CEDEX	organisation
REIMS	SIMONIN Evelyne/ LEFRANCOIS Sophie	evelyne.simonin@ac-reims.frdec1	03.26.05.68.78	Rectorat de Reims DEC 1 1 rue Navier 51082 Reims cedex	organisation
			03 26 05 20 11		

RENNES	MERAUD DOMINIQUE (ORGANISATION) DOISÉ LAURENT (SUJETS)	ce.dexaco3@ac-rennes.fr	02 23 06 79 30	DEC 13 bd de la Duchesse Anne - CS 24209	Organisation
	PILORGET Françoise/ Monsieur DEVY	ce.dexaco5@ac-rennes.fr	02 23 06 79 50	35042 RENNES Cedex	Sujet
ROUEN		dec7@ac-rouen.fr	232089843	Rectorat de Rouen 25 rue de Fontenelle 76037 ROUEN CEDEX	ORGANISATION
			232089365		SUJETS
STRASBOURG	VIAUZELANGE Pascale	pascale.viauzelange@ac-strasbourg.fr	03 88 23 38 03		Organisation
STRASBOURG	LOIBL Angélique	angelique.loibl@ac-strasbourg.fr	03,88,23,37,30	Rectorat de Strasbourg 6 Rue de la toussaint 67975 STRASBOURG Cedex 9	
		peggy.schweitzer@ac-strasbourg	03,88,23,34,20		Sujet
TOULOUSE	Noémie MARTINEL (organisation)	jean-marie.sandrin@ac-toulouse.fr noemie.martinel@ac-toulouse.fr	05 36 25 70 93	Rectorat de Toulouse CS 87703 31077 Toulouse cedex 4	organisation
	Jean-Marie SANDRIN (organisation) Sophie TOLBA (sujets) Fabienne Guittard	sophie.tolba@ac-toulouse.fr fabie	05 36 25 76 72/ 05 36 25 70 26		sujets